

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	4

Date de la convocation
21 mai 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 05/06/2019

et publication le 05/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mai à 20 heures,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Jean-Luc Edy – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Christian Henneteau donne procuration à Monsieur Jean-Yves Le Guyader
Monsieur Alain Marzin donne procuration à Madame Rolande le Borgne

**Extension du PA de Kerjean – Rostrenen : Travaux réalisés sur le réseau gaz par le Syndicat
Départemental de l'Energie des Côtes d'Armor**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 07 juillet 2014 a décidé d'adhérer et de transférer au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) les compétences suivantes :

GAZ	- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures
ECLAIRAGE PUBLIC	- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'installation - Maintenance
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des travaux d'infrastructures - Communication électronique L1425-1 du CGCT
RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	- Etudes et réalisation d'installation de production de chaleur et de froid
PROJETS EN ENERGIE	- Infrastructures de charges véhicules électriques - Achat d'énergie - Maîtrise de la demande d'énergie
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	- Signalisation lumineuse - Système d'information géographique

Dans le cadre du projet d'extension du PA de Kerjean – viabilisation de 8 lots divisibles à la demande - le SDE 22 a adressé à la CCKB une estimation pour des travaux réalisés sur le réseau gaz naturel évaluée à 18 020 € HT.

La CCKB ayant transféré la compétence gaz au SDE 22, celui-ci percevra de l'EPCI une subvention d'équipement au taux de 74% calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%, auquel se rapportera le dossier

tel que défini dans la convention « Travaux connexes aux réseaux publics de distribution de gaz » et conformément au règlement, soit une contribution de 13 334,80 €.

Le montant indiqué sera actualisé en fonction des dépenses réellement assumées par le SDE 22.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux à réaliser sur le réseau GAZ dans le cadre de l'extension du PA de Kerjean – Rostrenen présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 18 020 € (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux connexes aux réseaux publics de distribution de gaz »
- Décide du principe du versement d'une subvention d'équipement, au SDE 22, au taux précité, calculé sur le montant des travaux. Cette subvention d'équipement sera versée en une ou plusieurs fois au SDE 22 selon que ce dernier aura réglé l'entreprise selon les mêmes modalités.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

